

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2021 MAIRIE D'AMANCEY

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'AMANCEY, le 5 mars 2021 à 20h30, après convocation légale du 27 février 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe MARECHAL, Maire. Absents excusés : Gaëtan PELLETRAT DE BORDE, Olivier CHIARI (procuration à Jean-Victor VERNIER).

Secrétaire de séance : Caroline PEGUILLET.

-I- DROIT DE PREEMPTION

La commune n'exerce pas son droit de préemption concernant les parcelles cadastrées section AC n°528 et section AB n°281.

-II- VENTE CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

Le CM valide la vente d'une concession cinquantenaire au nouveau cimetière communal à M. et Mme Alain ORDINAIRE résidant 8 rue des Sapins 25660 à Montfaucon pour un montant de 53.34 € (concession n°10 – places 25 et 26).

Validé à l'unanimité.

Sur le même sujet, le CM valide la vente d'une concession cinquantenaire au columbarium communal à M. et Mme Gérard PARNET résidant 21 rue des Cerisiers à Amancey pour un montant de 1 000 € (concession n°4 – cavurne n°2).

Validé à l'unanimité.

-III- RENOVATION 2 LOGEMENTS DANS L'ANCIENNE ECOLE

M. le Maire informe l'assemblée sur les résultats des consultations.

BUREAU DE CONTROLE : Missions L – LE – P1 – SH – Hand – sécurité incendie

BUREAU DE CONTROLE	MONTANT HT
APAVE	2 840.00 €
SOCOTEC	3 350.00 €
DEKRA	2 660.00 €

Le CM retient l'offre du bureau **DEKRA** pour un montant de 2 660.00 € HT

COORDINATION SPS

BUREAU DE CONTROLE	MONTANT HT
APAVE	1 960.00 €
SOCOTEC	2 280.00 €
DEKRA	2 907.50 €

Le CM retient l'offre du bureau **APAVE** pour un montant de 1 960.00 € HT

DIAGNOSTIC AMIANTE + PLOMB

BUREAU DE CONTROLE	MONTANT HT
APAVE	800.00 €
SOCOTEC	800.00 €
DEKRA	1 600.00 €

Le CM retient l'offre du bureau **APAVE** pour un montant de 800.00 € HT

AVENANT MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Maire présente un avenant au marché de maîtrise d'œuvre réajusté en fonction de l'estimation APD soit 233 427.04 € HT. Le taux d'honoraire reste inchangé à 10%. La mission de maîtrise d'œuvre s'élève donc à 23 342.70 € HT.

Validé à l'unanimité.

-IV- TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU / ASSAINISSEMENT

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a rendu obligatoire le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif des communes aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, a aménagé les modalités du transfert des compétences aux communautés de communes avec l'introduction d'un mécanisme de minorité de blocage, repoussant la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Vu la proposition de la commission Assainissement d'anticiper le transfert de la compétence à la communauté de communes pour que la CCLL devienne un territoire pilote pour le traitement des eaux usées collectives et l'épandage des boues de station,

Le CM se prononce, à l'unanimité, en faveur du transfert de la compétence Assainissement à la CC Loue Lison au 1^{er} janvier 2023.

Vu la proposition de la commission Eau Potable d'anticiper le transfert de la compétence à la communauté de communes pour garantir trois enjeux majeurs :

Fournir de l'eau toute l'année sur tout le territoire
Fournir toute l'année une eau de qualité sur tout le territoire
Préserver et diversifier les ressources en eau potable

Le CM se prononce, à l'unanimité, en faveur du transfert de la compétence Eau Potable à la CC Loue Lison au 1^{er} janvier 2024.

V- APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE

Vu la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 et notamment l'art. Pacte de Gouvernance,

Vu le CGCT et notamment l'art. 5211-11-2 ,

Vu la délibération n°112/20 du 18 novembre 2020 autorisant le groupe de travail à formaliser le Pacte de Gouvernance,

Vu la proposition de Pacte de Gouvernance adoptée en conseil du 21 janvier 2021 par délibération n°24/11 et ci-annexée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Pacte de Gouvernance adopté par la CCLL.

-VI- FEU D'ARTIFICE

Le CM valide le devis concernant le tir du feu d'artifice 2021 avec la Sté Pyragric pour un montant de 3 200 €.

Validé à l'unanimité.

-VII- ACHATS

Suite au passage de la commission de sécurité à l'église, il a été conseillé d'équiper ce quartier d'un défibrillateur Automatisé Externe.

Celui-ci permettrait de couvrir le secteur de l'église, de l'ancienne école et du vestiaire en cas de besoin.

M. le Maire présente un devis de la Sté SIAP 25 pour un montant de 1 752.00 € TTC.

Validé à l'unanimité.

-VIII- MARPA ETUDE ENERGETIQUE

De manière à bien cibler les travaux nécessaires, M. le Maire présente une convention avec le SYDED pour la réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble du bâtiment.

Le montant de la prestation dû par la commune au SYDED au titre de la convention s'élève à 1 252.80 €.

Il est entendu que ce montant sera remboursé par le comité de gestion de la MARPA.

Suite à cette présentation, le CM valide cette proposition et autorise M. le Maire à la signer.

-IX- PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

M. Eric Louvat présente aux membres du CM les opérations de réhabilitation de voirie étudiées lors de la réunion de la commission voirie.

Pour chacune d'entre elles, un chiffrage sommaire est présenté.

A la suite de cette présentation, un classement par ordre de réalisation de ces projets est établi :

2021 :

- Travaux création plateau rue Saint Claude / Rue des Prés Gras programmés avec création d'un trottoir le long de la rue des Prés Gras.
- Reprise revêtement trottoirs Grande Rue depuis la gendarmerie jusqu'à la maison Bart et mise aux normes accessibilité du trottoir coté Maxi Marché au niveau du passage piéton gendarmerie.
- Aménagement chemin piéton Marpa

2022 :

- Création de trottoirs rue de la Buchaille et rue du Clos.

2023 :

- Réfection chemin rural entre le chemin de Coulans et la rue sur Roche.
- Chemin La Ruelle entre le carrefour avec le chemin de Coulans et la RD 9 – réhabilitation assainissement - pose caniveaux.

2024 :

- Reprise revêtement trottoirs Grande Rue coté Fertans et rue Jedry.
- Rue des Cerisiers – réhabilitation trottoir et réseau assainissement.

2025 :

- Création trottoirs Grande Rue RD 9 coté Déservillers depuis le cimetière jusqu'à l'entrée d'agglomération et réaménagement carrefour rue Saint Jean – RD9.

Travaux d'entretien à programmer sur plusieurs années :

- Réfection chemin de Norvaux.

Ce programme sera éventuellement appelé à évoluer en fonction du diagnostic d'assainissement que la commune va être obligée de réaliser.

Validé à l'unanimité.

-X- QUESTIONS DIVERSES

CONTRAT D'ENTRETIEN ALARME MAIRIE

M. le Maire présente une proposition de la Sté POLYSECURITE concernant un contrat d'entretien de l'alarme de la Mairie. Cette prestation comprend une visite annuelle ainsi que les éventuelles interventions SAV (main d'œuvre et déplacement).

Montant du contrat : 160 € HT.

Validé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Affiché le 13 mars 2021.

Philippe MARECHAL,
Maire d'AMANCEY